



domaine national de Chambord

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambord, le 16 décembre 2022

# EXPÉRIMENTATION SUR LA SÉQUESTRATION DU CARBONE ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN FORêt DE CHAMBORD

Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont décidé de lancer ensemble à Chambord une expérimentation sur l'évaluation de la conservation et la séquestration du carbone en forêt.

Proposé par Jean d'Haussonville, directeur général du Domaine national de Chambord, le principe de cette expérimentation a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 6 décembre 2022, sous la présidence d'Augustin de Romanet, Président-directeur-général du groupe Aéroports de Paris.

Le caractère novateur de cette démarche tient à ce que l'évaluation et la valorisation du carbone se feront à l'échelle d'un massif forestier dans son entier en prenant en compte la préservation de la biodiversité. L'objectif est d'encourager une sylviculture mélangée à couvert continu. Le principe est d'amener les entreprises à rémunérer le service collectif rendu par une gestion plus vertueuse de la forêt.

La forêt de Chambord recouvre 5 000 hectares en code forestier. Composée aux deux tiers de feuillus, essentiellement de chênes, elle est estimée dépréssante à 40 %, elle est donc représentative des forêts françaises de plaines.

En juin 2022, Chambord avait lancé un marché public pour « la mise en œuvre d'une méthode de génération de crédits carbone en forêt de Chambord et du grand parc de Rambouillet, avec l'objectif de faire évoluer sa gestion forestière, de telle sorte que l'écosystème forestier dont il a la charge améliore durablement sa fonction de puits de carbone. » Il a été remporté par *La Belle Forêt*, une entreprise française co-fondée par Matthieu de Lesseux, ancien Président d' Havas France et de deux experts forestiers, Philippe Gourmain, ancien président des experts forestiers de France, et Aurélien Barthélémy. Le référentiel qu'ils ont conçu s'inspire de la méthode VM0003 du standard international Verra. La société *La Belle Forêt* s'est engagée à obtenir l'approbation de sa méthode de génération de crédits carbone dans le cadre du Label Bas Carbone.

Un comité de suivi sera mis en place par le Domaine national de Chambord avec les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture, l'Office National des Forêts et l'Office Français de la Biodiversité, pour examiner la mise en œuvre de cette méthode forestière.

Le Domaine national de Chambord, créé par l'article 230 de la loi du 23 février 2005 relative au

**Domaine national de Chambord**

Contact presse - Direction de la communication

Château de Chambord - 41250 Chambord

Tel. +33 (0)2 54 50 50 49 - [communication@chambord.org](mailto:communication@chambord.org)

[www.chambord.org](http://www.chambord.org)

développement des territoires ruraux, est un établissement public national à caractère industriel et commercial. Il est placé sous la haute protection du Président de la République et sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la culture et de la transition écologique.

### Focus sur la forêt de Chambord

À Chambord, le parc s'étend sur près de 5440 hectares, il est clos d'un mur d'enceinte long de 32 kilomètres. Le château de Chambord et sa forêt sont voulus par François I<sup>r</sup> comme un domaine unique depuis l'origine. Aujourd'hui, l'ensemble est couvert en essences principales de chênes et de pins sylvestres, de zones humides, de landes, de 200 hectares de terres agricoles, de 160 hectares de prairies et des 200 hectares d'emprise du village. Futaies, taillis sous futaie, landes à bruyère ou à genêt, étangs et marécages se côtoient pour le plaisir des yeux et le bien-être des animaux qui trouvent dans ces clairières un biotope très favorable. Chambord possède sur son territoire plus de 650 espèces végétales spontanées dont 150 remarquables, essentiellement inféodées aux milieux aquatiques et humides au sens large.

La forêt est classée monument historique depuis 1997 et inscrite au réseau Natura 2000 au titre des directives oiseaux et habitats depuis 2007.



© Domaine national de Chambord – Olivier Marchant